ART. 46 N° **6249**

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 6249

présenté par M. Jolivet

ARTICLE 46

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition est lourde pour les cafés, bars et restaurants. En effet ce secteur, frappé de plein fouet par la crise sanitaire, pourrait souffrir d'une perte de son attractivité et donc de son potentiel économique.

Le Groupement national des indépendants (GNI) craint des pertes de clientèle et de chiffre d'affaires de l'ordre de 30-35 % pour certains commerces, sachant que 67 % des Français et 82 % des fumeurs déclarent fréquenter régulièrement ces terrasses en hiver (étude Omnibus 2019). Ces pertes seraient d'autant plus préjudiciables en cette période annonciatrice d'une crise sociale et économique d'une violence inédite.

Cet amendement vise à soulager ce secteur qui doit être accompagné au cours de ces prochaines années, et non pénalisé.